

MINEURS SUIVIS OU PLACÉS

Les éducateurs de la PJJ tentent de « garder le lien »

Natacha Grelot est éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse à Clermont-Ferrand et responsable régionale du syndicat SNPES PJJ FSU.

« Comme tous mes collègues, explique-t-elle, je suis passée en mode télétravail. Faute de voir les jeunes que nous suivons habituellement, on essaie de garder le lien par téléphone, sans malheureusement pouvoir faire plus. »

« Pour les ados qui ont des parents et ont pu retourner chez eux, c'est un moindre mal. La situation est beaucoup plus compliquée pour ceux - et il y en a - qui sont placés à l'hôtel et sont livrés à eux-mêmes, sans entourage proche. Ceux-là, nous les appelons deux, trois fois par semaine, et même chaque jour dans certains cas, pour essayer de sentir comment ils vont. Ce n'est pas simple d'évaluer leur état d'esprit et leurs angoisses à distance, mais nous n'avons le choix. Pour certains, l'isolement va forcément poser problème. »

« Concernant les mineurs placés en foyers ou en centres fermés, ils sont en grande majorité rentrés



MINEURS. La plupart des jeunes placés dans des foyers sont rentrés dans leur famille. PHOTO QUENTIN REIX

dans leur famille, eux aussi. C'était la meilleure option. Avec l'enfermement, ces structures risquaient de devenir très vite des cocottes-minute. »

« La rupture a été brutale, sans anticipation possible, poursuit Natacha Grelot. Elle a interrompu des formations, des reprises de scolarité, etc. Ce travail-là risque d'être mis à mal. En même temps, peut-être que d'autres choses vont s'apaiser, notamment dans la cellule familiale. On verra bien comment tout ça va évoluer. »

Stéphane Barnoin

MALTRAITANCE INFANTILE ■ Les associations ne cachent pas leur inquiétude

« L'enfant n'a plus d'échappatoire »

Comment continuer de repérer et de traiter les violences faites aux plus petits alors que l'école, premier pourvoyeur de signalements, a fermé ses portes ?

Les pouvoirs publics et les associations spécialisées ne cachent pas leur inquiétude. « Avec le confinement, l'enfant battu se retrouve désormais 24 h/24 avec son bourreau, loin des regards extérieurs. Il n'a plus de soupape, plus d'échappatoire, et est de fait livré à lui-même. Cette situation va inévitablement déboucher sur un accroissement des violences », soupire Isabelle Debré, la présidente de L'Enfant bleu.

« Redoubler de vigilance »

Dès le 18 mars, au lendemain de la « mise sous cloche » de la France, le secrétaire d'État à la protection de l'enfance a lancé un appel sur les risques, pour les mineurs, de ce huis clos contraint. « Chacun doit redoubler de vigilance pendant cette période, écrivait alors Aurélien Taquet. Il faut impérativement composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans



FLÉAU. Chaque jour en France, 200 mineurs sont victimes d'actes de maltraitance. PHOTO RÉMI DUGNE

le doute, de violences sur un enfant. Il s'agit d'un geste simple, qui peut sauver une vie. » Précision importante : pour permettre une discrétion maximale, l'appel, gratuit, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.

Deux chiffres donnent la mesure du phénomène - et donc de l'enjeu. En France, le nombre d'actes de maltraitance infantile

est estimé à 200 par jour. Des violences qui surviennent à 80 % au sein de la cellule familiale.

« Pendant cette période si particulière, nous comptons plus que jamais sur l'aide de l'entourage, des voisins, des amis, pour donner l'alerte, insiste la présidente de L'Enfant bleu. Il faut que tout le monde comprenne que les enfants n'ont plus person-

ne d'autre à qui s'accrocher. »

Pour faire face, la plateforme 119-Allo Enfance en danger a mis en place un plan de continuité de son activité. Les écoutants restent donc joignables et opérationnels. De même que les principales associations.

Tout témoin d'un acte grave et d'une situation de danger manifeste peut également composer le 17. Et déclencher ainsi l'intervention immédiate d'une patrouille de police ou de gendarmerie.

Mobilisation générale

Malgré la fermeture des enceintes judiciaires, des permanences sont aussi assurées dans les tribunaux pour enfants. Objectif : pouvoir encore prendre des mesures de protection, voire des ordonnances de placement provisoire (OPP) en cas d'urgence.

« C'est vraiment un appel à la mobilisation générale que nous lançons, implore la présidente de L'Enfant bleu. Il est impératif que toute la chaîne continue de fonctionner. Le pire serait de baisser la garde maintenant. »

Stéphane Barnoin